Publicité

3 min de lecture

INFO RTL - Rachida Dati renvoyée en correctionnelle, Emmanuel Macron "prend note" de cette décision et la maintient au gouvernement

Le président de la République a pris note de la décision du renvoi de Rachida Dati devant le tribunal correctionnel. Un renvoi n'étant pas une condamnation, elle poursuit son travail au gouvernement.

Rachida Dati et Emmanuel Macron
Credit : AFP

Thomas Sevestre & AFP
publié le 22/07/2025 à 17:52 - mis à jour le 22/07/2025 à 17:52

Je m'abonne à la newsletter « Politique »

Emmanuel Macron "prendre note" du renvoi de Rachida Dati en correctionnelle pour "corruption" et "trafic d'influence", a indiqué l'Elysée à RTL, ce mardi 22 juillet 2025. Elle reste maintenue au gouvernement.

Publicité

Plus tôt dans la journée, des juges d'instruction parisiens ont ordonné le renvoi en correctionnelle de la ministre de la Culture et de l'ex-patron de Renault-Nissan Carlos Ghosn pour corruption et trafic d'influence. **Les deux mis en cause contestent les accusations** dans ce dossier judiciaire instruit depuis 2019 à Paris et aux lourds enjeux politiques, Rachida Dati étant l'une des principales figures du gouvernement de François Bayrou et notamment candidate à la mairie de Paris.

Une première audience, prévue le 29 septembre, doit permettre de fixer la date du procès, selon une source judiciaire. Le procès pourrait se tenir après les élections municipales, prévues en mars 2026.

Publicité

La ministre, 59 ans, sera jugée pour recel d'abus de pouvoir et d'abus de confiance, corruption et trafic d'influence passifs par personne investie d'un mandat électif public au sein d'une organisation internationale, le Parlement européen. **Elle est soupçonnée d'avoir perçu 900.000 euros entre 2010 et 2012** pour des prestations de conseil actées dans une convention d'honoraires signée le 28 octobre 2009 avec RNBV, filiale de l'alliance Renault-Nissan, mais sans avoir réellement travaillé, alors qu'elle était avocate et députée européenne (2009-2019).

Rachida Dati mise en examen en juillet 2021

À lire aussi

santé
Arrêts maladie : "Ce n'est pas le patient qui décide de se mettre en arrêt de travail", affirme Yannick Neuder sur RTL

Les investigations ont cherché également à déterminer si cette convention d'honoraires avait pu servir à masquer une activité de lobbying au Parlement européen, interdite à tout élu.

Après avoir été initialement placée sous le statut plus favorable de témoin assisté, **Rachida Dati a été mise en examen en juillet 2021**. La ministre de la Culture, qui a aussi été garde des Sceaux sous Nicolas Sarkozy, considère notamment ces faits comme prescrits et a multiplié en vain les recours pour mettre fin aux poursuites.

Publicité

"Des recours sont toujours pendants, mais ne font pas obstacle à ce que les magistrats instructeurs rendent leur ordonnance de fin d'information", a souligné la source judiciaire à l'AFP.

Carlos Ghosn, 71 ans, est visé depuis avril 2023 par un mandat d'arrêt international dans ce dossier et sera jugé pour abus de pouvoirs par dirigeant de société, abus de confiance, corruption et trafic d'influence actifs, dans un dossier où l'entreprise Renault s'est constituée partie civile. Il conteste l'ensemble des accusations.

Celui qui possède les nationalités libanaise, française et brésilienne a été arrêté fin 2018 au Japon où il devait être jugé pour des malversations financières présumées quand il était à la tête de Renault-Nissan. Il a trouvé refuge au Liban fin 2019 après une fuite rocambolesque du Japon.

La rédaction vous recommande

- **Affaire Carlos Ghosn : Rachida Dati placée sous le statut de témoin assisté**
- **Affaire Ghosn : Rachida Dati, citée dans une enquête, porte plainte pour "diffamation"**
- **Affaire Ghosn : enquête ouverte après une plainte contre Rachida Dati et Alain Bauer**
- **La ministre de la Culture Rachida Dati est de retour dans les rangs des Républicains**
- **Pourquoi le patron de Renault a-t-il porté plainte contre Rachida Dati ?**

À écouter aussi

RTL MAD
POLITIQUE - Pourquoi Marine Le Pen défie la justice
Publié hier à 19h - Durée : 1h

politique | Rachida Dati

L'actualité par la rédaction de RTL dans votre boîte mail.
Grâce à cette compile RTL, abonnez-vous à la newsletter RTL Info pour suivre toute l'actualité au quotidien
Je créé mon compte
Se connecter

À LIRE AUSSI

Publicité

Flash Actu
Publicité

santé
Arrêts maladie : "Ce n'est pas le patient qui décide de se mettre en arrêt de travail", affirme Yannick Neuder sur RTL
RTL.fr - Actu

automobile
"Il y a moins de [illegible] fauche [illegible] une octogénaire, s'exprime sur RTL au lendemain du procès
RTL.fr - Actu

santé
Anxiété : comment la laisser au travail ?
RTL.fr - Actu

Publicité

Les applications

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Play Store

Groupe M6 | M6+ | Fun Radio | RTL2 | RTL Astro | PasseportSanté | DAB+